

## Communiqué de presse

# Amoéba franchit une nouvelle étape décisive avec l'approbation définitive de sa substance active de biocontrôle par la Commission européenne

Chassieu (France), le 17 juin 2025 – 18h - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles, est fière d'annoncer l'approbation finale de sa substance active de biocontrôle par la Commission européenne en tant que substance à faible risque. Après la signature d'un accord majeur de distribution avec Koppert<sup>1</sup>, Amoéba franchit ainsi une nouvelle étape décisive vers la commercialisation avant l'obtention des homologations de sa solution de biocontrôle AXPERA dans les pays européens ciblés.

Cette approbation est le résultat d'un processus de validation européen qui a duré 5 ans et dont les dernières étapes administratives se sont déroulées au 1er semestre 2025 :

- En janvier 2025<sup>2</sup>, l'EFSA a publié sur son site Internet le rapport final de l'évaluation scientifique de la substance active d'Amoéba au niveau européen, **concluant sur son efficacité fongicide et son profil à faible risque pour la santé humaine et l'environnement.**
- En mai 2025, sur base de ce rapport, la Commission européenne a préparé un projet de règlement d'exécution portant approbation de la substance active, soumis au vote des 27 États membres de l'Union européenne. **Ceux-ci ont voté à l'unanimité en faveur de l'approbation de la substance active en tant que substance à faible risque<sup>3</sup>.**
- Aujourd'hui, le règlement d'exécution est officiellement publié et **confirme l'entrée en vigueur de l'approbation.**

Le règlement est disponible à l'adresse suivante :

[EUR-Lex – Règlement publié](#)

Après des années de recherche et de développement intensifs, la substance active « *Lysat de Willaertia magna* » est désormais approuvée au niveau européen, avec un profil à faible risque confirmé.

<sup>1</sup> Voir le [communiqué de presse du 3 juin 2025](#).

<sup>2</sup> Voir le [communiqué de presse du 15 janvier 2025](#).

<sup>3</sup> Voir le [communiqué de presse du 21 mai 2025](#).

Points clés de la substance active « Lysat de *Willaertia magna* » :

- **Profil à faible risque** : la substance active a été rigoureusement testée et approuvée pour son faible impact sur l'environnement et la santé humaine. Elle répond ainsi aux besoins croissants des agriculteurs pour des solutions durables qui protègent à la fois les cultures et l'environnement.
- **Efficacité prouvée** : des essais sur le terrain ont démontré son efficacité dans la protection des cultures contre une large gamme de pathogènes.
- **Durabilité** : en tant que solution de biocontrôle, elle s'inscrit dans une démarche de développement durable, réduisant la dépendance aux produits chimiques de synthèse.

**Pour rappel, en Europe, Amoéba a initié la procédure de demande d'autorisation de mise sur le marché de son produit de biocontrôle, sous la dénomination « AXPERA ». La demande a été soumise aux 9 États membres européens ciblés en priorité, avec une décision attendue fin 2025 - début 2026 qui ouvrira ensuite la voie à la commercialisation.**

Aux États-Unis, où la substance active est approuvée depuis 2022, le produit de biocontrôle AXPERA est en phase finale d'évaluation scientifique, la décision de l'Agence américaine de Protection de l'Environnement (US EPA) devrait intervenir dans les semaines à venir.

*« Cette approbation européenne est une immense fierté pour toutes les équipes d'Amoéba. Elle vient récompenser plus de cinq années d'investissement, de persévérance et d'innovation pour développer une solution de biocontrôle efficace, durable et respectueuse de l'environnement », déclare Jean-François Doucet, Directeur Général d'Amoéba. « Cette reconnaissance réglementaire majeure valide notre approche scientifique et notre engagement en faveur d'une agriculture plus durable. Elle constitue une étape structurante qui nous ouvre désormais la voie vers la commercialisation d'AXPERA en Europe, pour répondre aux besoins concrets des agriculteurs. »*

#### **À propos d'Amoéba :**

Crée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société capable d'exploiter à l'échelle industrielle tout le potentiel de l'amibe *Willaertia* et de la cultiver dans des volumes suffisants afin de proposer des solutions biologiques constituant une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et déposé les dossiers d'homologation en Europe et aux Etats-Unis. Concernant la substance active, elle a déjà obtenu en 2022 l'approbation aux USA et le rapport positif et définitif de l'EFSA en Europe. Les homologations du produit sont attendues dans les prochains mois.

Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis. L'ingrédient cosmétique est déjà inscrit sur la liste INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) ouvrant la voie à sa commercialisation dans le monde excepté en Chine où une homologation locale est requise.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur [www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com).

## **Contacts :**

### **Amoéba**

*Directeur Général*  
Jean-François DOUCET  
📞 04 26 69 16 00  
✉ [jf.doucet@amoeba-nature.com](mailto:jf.doucet@amoeba-nature.com)

### **ACTUS finance & communication**

*Relations investisseurs*  
Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME  
📞 01 53 67 36 79  
✉ [amoeba@actus.fr](mailto:amoeba@actus.fr)

### **Droit Devant**

*Relations presse métier et grand public*  
Laëtitia PINTO  
📞 07 64 83 39 85  
✉ [pinto@droitdevant.fr](mailto:pinto@droitdevant.fr)

## ***Avertissement***

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 avril 2025 sous le numéro D.25-0281 et disponible sur le site Internet d'Amoéba ([www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com)). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.*